

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-379
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 708 900 \$ POUR LA MISE À NIVEAU
DES ÉQUIPEMENTS CVCA DE L'USINE D'ÉPURATION**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2024-EM-379 décrétant une dépense et un emprunt de 2 708 900 \$ pour la mise à niveau des équipements CVCA de l'usine d'épuration* est de 3 769;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 388;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2024-EM-379 décrétant une dépense et un emprunt de 2 708 900 \$ pour la mise à niveau des équipements CVCA de l'usine d'épuration* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 5 mars 2024, à 19 h 01.

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)